



ROUEN, UN PORT POUR LES DROGUES EN PROVENANCE ET À DESTINATION DES AMÉRIQUES.

Olivier LAFONT
Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rouen
22 boulevard Gambetta
76183 Rouen Cedex, FRANCE

Un port pour importer les drogues américaines.

L'ordonnance du 10 septembre 1549 du roi Henri II limite l'entrée des drogues dans le royaume de France par voie de mer à deux ports : Rouen et Marseille. La Rochelle, en 1550, puis Bordeaux viendront s'ajouter pour la « mer Océane ». Les apothicaires rouennais sont chargés du grabelage des drogues; ils sont assistés d'un « grabeleur et effretonneur de cire mauresque et de barbarie ». Le terme grabeler signifie séparer les drogues d'avec les poussières et autres déchets qui les accompagnent. Le 29 mars 1672, un arrêt royal interdit aux apothicaires rouennais de grabeler les marchandises en simple transit. le même arrêt rappelle toutefois: « que les drogueries et espiceries venues de la mer Océane, ne pourront estre débarquées ailleurs qu'ès ports de Bourdeaux, La Rochelle et Rouën »

Un port pour l'exportation vers les Amériques de médicaments préparés en France.

Deux inventaires après décès d'apothicaires rouennais mentionnent des exportations de médicaments à destination des Amériques. Il s'agit de celui de Jacob Congnard qui date de 1682-1683 et compte 54 pages, ainsi que celui de Jacques Le Chandelier dont les 16 pages ont été rédigées en 1688. Plusieurs îles américaines sont mentionnées dans ces documents: Saint Domingue et Saint Christophe. Découverte par Christophe Colomb, en 1492, l'île d'Hispaniola, d'abord sous administration espagnole, fut ensuite partagée entre la France et l'Espagne. En effet, les flibustiers français, installés sur l'île de la Tortue, toute proche, s'installèrent peu à peu sur la partie occidentale de l'île, laissée à l'abandon par les Espagnols. Le traité de Ryswick en 1697 reconnaît officiellement le partage de l'île entre la France et l'Espagne. Quant à Saint Christophe, cette petite île, nommée St Kitts par les Anglo-Saxons, se trouve au nord de la Guadeloupe. Pierre Belain d'Esnameuc s'installe sur l'île en 1625 et Armand-Jean du Plessis Cardinal-Duc de Richelieu fonde en 1625, la Compagnie de Saint-Christophe.

L'inventaire après décès de l'apothicaire: Le Chandelier mentionne, en 1688, une expédition de médicaments, d'un montant de 627£ 5s 8d, en direction de Saint Domingue. Ces médicaments sont confiés à un chirurgien embarqué sur un vaisseau de commerce, Daniel Piozet, qui les livre sur l'île à un parent : Isaac Piozet chargé de les écouler. Quant à celui de Congnard, il fait état de deux expéditions. La première d'un montant de 637£ 13s, elle est, elle aussi, transportée à Saint-Domingue par un chirurgien, nommé Delamare. Pour la seconde, dont on ignore la valeur, elle est embarquée sous la responsabilité d'un certain Goujon, à destination de Saint-Christophe, pour qu'elles soient vendues à Basse Terre, par deux personnes, Boynin et Aimé Le Glaine.

Le port de Rouen joue ainsi, au XVIIe siècle, un rôle très original de plaque tournante du commerce maritime des drogues et des médicaments composés.

Bibliographie

- 1- Arrest de la Cour de Parlement de Rouen concernant la visite des Drogues et Epicerie du 9 septembre 1609, in François Prévot, Les statuts et règlements des apothicaires, tome XII (Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1950). 2996-3002.
- 2- Olivier LAFONT, La vie des apothicaires du XVII^e et du XVIII^e siècles à Rouen, (Luneray, Bertout, 2005).
- 3- Olivier LAFONT, Apothicaires rouennais et commerce extérieur, *Rev. Hist. Pharm.*, 36, N^o 280, (1989); 49-52.
- 4- Olivier LAFONT, Catherine VAN ROBAEYS, La pratique de l'art de l'apothicaire au XVII^e siècle: information fournie par 2 inventaires après décès, *Rev.Hist.Pharm.*, 39, N^o 295, (1992); 453-465.
- 5- Olivier LAFONT, Catherine VAN ROBAEYS, Le mode de vie des apothicaires rouennais de la fin du XVII^e siècle révélé par deux inventaires après décès, *Rev.Hist.Pharm.*, 35, N^o 278, (1988); 285-293.
- 6- Olivier LAFONT, Catherine VAN ROBAEYS, Le mode de vie des apothicaires rouennais du XVII^e siècle révélé par deux inventaires après décès, 2^e partie, *Rev.Hist.Pharm.* 37, N^o 286, (1990); 291-294.

Abstract:

Henry the second, king of France, limited the entrance of drugs coming by sea to two French ports, Rouen and Marseilles. Apothecaries of Rouen were in charge of sifting these drugs. For that activity, a sifter helped them. Apothecaries did not limit their activities to receiving drugs from overseas but did also the shipment of medicines, prepared in Rouen, to be sailed in American islands i.e. Haiti or St Kitts. These medicines were convoyed to the other side of the Ocean by surgeons working on boats. Rouen proved to be a place for exchanges of drugs from both sides of the Ocean.